

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 23 mars 2023

Date de convocation : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Président, hormis pour la délibération n°02 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN - Vice-Présidente.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Jean-Louis LAUNAY - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Christelle BOURMAULT - Florence DE CHABOT - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Marie-Thérèse ABINAL - Christophe VILLENEUVE - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU - Alexandra BEAUNE

Excusés/Pouvoirs :

Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Alain CHENOIR donne pouvoir à Florence DE CHABOT
Amélie PASQUIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER
Franck GAUTHIER - Marie VILLENEUVE - Elodie BRANGER

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 17 à la délibération 01 - 16 à la délibération 02 - 17 à partir de la délibération 3

Nombre d'administrateurs votants : 20 à la délibération 01 - 19 à la délibération 02 - 20 à partir de la délibération 3

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

- **01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022** – Rapporteur : Christophe HOGARD

M. le Président présente au Conseil d'Administration le compte de gestion dressé par le Receveur municipal pour le budget CIAS.

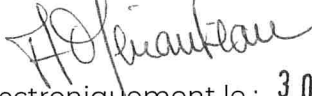
Ce compte n'appelle pas d'observations particulières puisqu'il est conforme au compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-12,
Considérant que les montants des mandats et des titres à recouvrer indiqués dans le compte de gestion du Receveur Municipal est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
Considérant que le résultat du compte de gestion est conforme à celui du compte administratif,

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :
- approuver le compte de gestion de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marie-Annick MENANTEAU,
Secrétaire de séance



Publié électroniquement le : 30 MARS 2023
Transmis en Préfecture le : 30 MARS 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

